

# NOTE SUR L'INDEX EGALITE F/H AU SEIN DU GROUPE CANAL+

## PRESENTATION

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel instaure **une obligation de résultat** quant à l'égalité de rémunération entre femmes et hommes. Les entreprises doivent donc évaluer leurs pratiques sur ce sujet sur la base de plusieurs indicateurs, regroupés dans un *index de l'égalité*, et aboutissant à **une note sur 100 points**.

## QUEL CALCUL?

5 indicateurs

Calcul sur une période allant  
du **1/01/18** au  
**31/12/18**

Notre note :  
**71/100**

## NOS RESULTATS

**Ecart de rémunérations**  
entre femmes et hommes d'une  
même tranche d'âge et d'une  
catégorie de poste équivalente

31/40

Ecarts d'augmentations  
individuelles

20/20

Ecarts de promotions

15/15

% de salariées augmentées  
en retour de congé maternité

0/15

Présence des femmes parmi  
les 10 plus hautes  
rémunérations

5/10

## NOS AMBITIONS

Le Groupe Canal+ souhaite faire de 2019 une année d'ambition forte sur le sujet de l'égalité F/H.

La note de 71/100 à l'Index égalité confirme que nous devons progresser et être ambitieux.

Par ailleurs, notre secteur est en évolution sur ce sujet et nous avons un rôle prépondérant à jouer dans le traitement des femmes devant et derrière nos écrans.

Tout au long de l'année 2019, nous souhaitons faire vivre ce sujet, à travers diverses opérations de sensibilisation auprès de l'ensemble des salariés.e.s.

Nous veillerons également à impliquer spécifiquement les managers du Groupe sur cette question.